

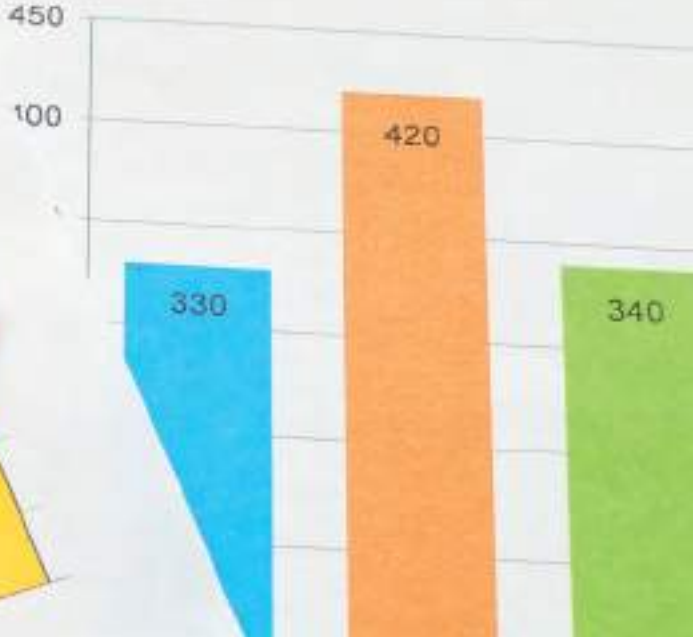
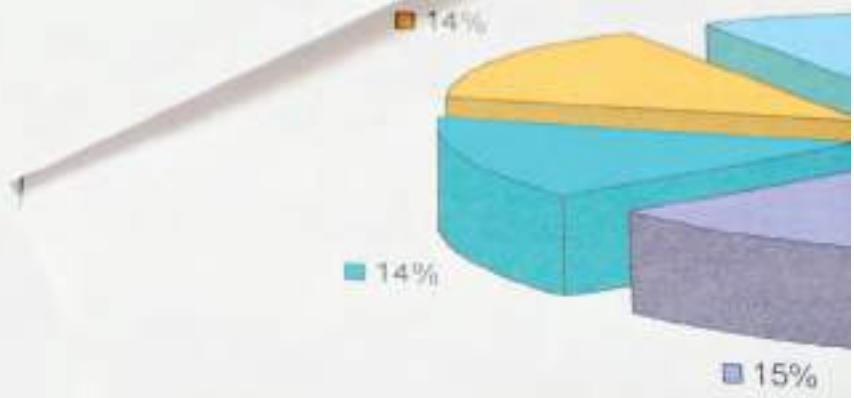
Situation au 30 juin 2021

Chiffres clés de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC)

Agence
nationale du

dpc





• • • • Sommaire

À retenir p 4

Synthèse p 5

Les organismes de DPC

Les actions de DPC

Les professionnels de santé

Enregistrement p 7

Publication d'actions p 8

Actions déposées p 10

Actions publiées p 11

Actions évaluées p 13

Création de compte personnel p 15

Professionnels de santé engagés* p 16

Inscriptions* p 18

*éligibles au financement de l'Agence

L'Agence nationale met à la disposition de chacun, sous format numérique, les chiffres clés de l'activité du DPC qu'elle anime. Structurée en 3 chapitres, cette publication trimestrielle permet d'avoir une analyse complète et transversale sur l'offre de DPC toutes professions et secteurs d'activité confondus (organismes enregistrés et actions de DPC publiées) et l'engagement dans le dispositif de professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (10 professions libérales conventionnées – biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes - ainsi que les salariés des centres de santé conventionnés avec l'Assurance Maladie). Si l'information relative à l'offre est exhaustive, celle concernant les professionnels de santé reste partielle. En effet, les 10 professions de santé mentionnées ne représentent qu'un tiers de la population concernée par le DPC. En outre, les actions de DPC de ces professions peuvent être prises en charge (frais pédagogiques uniquement) par les fonds de formation auxquels elles cotisent (FAF-PM pour les médecins, FIF-PL pour les autres professions). L'Agence n'a à ce stade pas de visibilité sur les montants gérés par ces fonds de formation au titre du DPC, ni sur l'engagement des professions de santé libérales non conventionnées avec l'Assurance Maladie. Enfin, l'Agence ne dispose pas encore de l'information relative à la part la plus importante des effectifs (2/3) qui concerne les salariés des établissements de santé ou médico-sociaux, publics ou privés, les salariés de structures privées ou publiques (ex : laboratoires pharmaceutiques, laboratoires de recherche, ministère de la santé, santé au travail, Éducation nationale...) ainsi que les salariés de professionnels libéraux, dont le DPC est géré par les employeurs et les OPCO. Une réflexion est engagée en ce sens afin de pouvoir à terme rendre compte de l'engagement de l'ensemble des professionnels de santé.

• • • ● À RETENIR AU 2^{ème} TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2021 :

Pour toutes les professions et tous les modes d'exercice

● Les organismes de DPC

Au 30 juin 2021, le nombre d'organismes habilités à proposer des actions de DPC s'élève à 2 586, soit 3,0% de plus qu'en juin 2020. Ce nombre a augmenté de 0,5% (+13) entre fin mars 2021 et fin juin 2021.

Seuls 45,4% des organismes enregistrés ont des actions publiées sur le site de l'Agence en 2021 (38,7% un an plus tôt). L'Agence met en œuvre des procédures de contrôle des organismes prévues par le Code de la santé publique qui peuvent entraîner le retrait de l'enregistrement de certains d'entre eux. Les motifs de retrait possibles sont les suivants :

- Non-respect par l'organisme des critères qualité définis par arrêté qui avaient conduit l'Agence à lui accorder l'enregistrement initial
- Évaluation défavorable sur la base de critères scientifiques et pédagogiques de la majorité des actions contrôlées au cours des trois derniers mois par les Commissions Scientifiques Indépendantes (CSI) ;
- Fraude avérée ;
- Demande de l'organisme.

Depuis fin 2019, 9 organismes ont fait l'objet d'un retrait d'enregistrement dans le cadre de ces procédures : 2 au titre de l'évaluation défavorable de la majorité de leurs actions par les CSI et 7 pour fraude ou non-respect des critères qualité des ODPC. Aucun organisme n'a encore fait l'objet d'un retrait d'enregistrement depuis le début de l'année 2021. Par ailleurs, 17 organismes de DPC, intégrant des conseils nationaux professionnels (CNP), ont demandé à mettre fin à leur enregistrement auprès de l'Agence, les deux activités étant règlementairement incompatibles. 6 autres organismes ont été désenregistrés à leur demande pour d'autres motifs (cessation d'activité, fin d'activité DPC, ...). Globalement, le nombre d'organismes désenregistrés s'établit à 32 à fin juin 2021.

● Les actions de DPC

Au 30 juin 2021, 14 277 actions sont publiées sur le site www.agencedpc.fr, soit une progression de plus de 60,3% sur un an. Cette augmentation du nombre d'actions publiées s'explique par la mise en place, depuis le 1er janvier 2021, de la validité triennale des actions 2020-2022 (y compris les actions déployées dans le cadre de congrès et de DU/DIU). Parmi les 14 277 actions publiées, 3 451 (24,2%) sont des nouvelles actions 2021.

En 2019 et 2020, l'Agence a respectivement mis en place deux dispositifs complémentaires au processus classique de dépôt d'actions « en guichet » par les organismes : les appels à projets et les appels d'offres lancés à la demande du ministre en charge de la santé sur des thématiques inscrites dans les orientations prioritaires nationales de DPC ou visant à répondre à des besoins urgents de santé publique. Ainsi, 14 265 actions sont publiées dans le cadre du dispositif « guichet », 11 dans le cadre du dispositif « appels à projets¹ » et 1 dans le cadre du dispositif « appels d'offres² ».

La répartition des actions publiées sur le site - tous dispositifs confondus - est la suivante :

- 88,7% d'actions de formation continue (88,9% un an plus tôt) ;
- 3% d'actions d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) (3,5%) ;
- 0,3% d'actions de gestion des risques (GDR) (0,3%) ;
- 8% de programmes dits « intégrés » (programmes qui combinent plusieurs activités au sein d'une même thématique) (7,3%).

Les actions déposées dans le cadre du dispositif « guichet » font l'objet d'un contrôle qualité par les services et instances de l'Agence alors que celles proposées dans le cadre des appels à projets ou appel d'offres sont examinées par des commissions de sélection composées par des personnels de l'Agence et des experts de la thématique.

Au 30 juin 2021, 901 actions « guichet » (4,9% des actions déposées par les organismes) ont été rejetées ou ont fait l'objet d'un retrait de publication :

- 602 actions ont été rejetées avant publication lors du contrôle qualité de 1er niveau par les services de l'Agence ;
- 299 actions ont été désactivées à la suite d'un avis défavorable de leur évaluation pédagogique et scientifique par les CSI ou à la suite du retrait de l'enregistrement des organismes (cf. supra).

301 actions publiées dans le cadre du dispositif « guichet » ont été évaluées par les commissions scientifiques indépendantes (CSI), soit 50,7% de moins qu'en juin 2020. Cette baisse des évaluations tient au renouvellement des membres des instances intervenu début 2021 : les CSI n'ont pu commencer à examiner des dossiers qu'au mois de mars.

● Les comptes des professionnels de santé

Depuis juillet 2020, tous les professionnels de santé - y compris les professionnels non éligibles au financement de l'Agence - sont appelés à ouvrir un compte sur le nouvel espace « mondpc.fr » afin d'alimenter le document de traçabilité qui permet notamment de tracer leurs activités de DPC et d'en rendre compte à l'autorité de contrôle à l'issue de chaque période triennale. Depuis le 30 juin 2021, les professionnels éligibles au financement de l'Agence doivent migrer leur compte sur le nouvel espace PS pour s'inscrire à des actions de DPC via l'Agence.

Au 30 juin 2021, 172 570 comptes « document de traçabilité » ont été créés dont 152 527 sont des comptes de professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (88,4%).

Pour les seules professions éligibles au financement par l'Agence

● Les professionnels de santé engagés

Au 30 juin 2021, 108 529 professionnels de santé se sont inscrits à au moins une action de DPC 2021, soit une hausse de 11,2% sur un an. Cette augmentation provient principalement de la dynamique d'inscription des infirmiers qui explique 3,4 points de la hausse, des chirurgiens-dentistes (2,6 points), des pédicures-podologues (2,0 points), des médecins (1,1 point) et des orthophonistes (1,1 point).

Il est à noter que 41 203 professionnels accèdent pour la première fois au dispositif sur le triennal 2020-2022. Ils représentent 38,0% des professionnels inscrits en 2021.

● Les inscriptions

Au 30 juin 2021, 169 418 inscriptions dont 169 234 dans le cadre du dispositif « guichet », ont été effectuées sur le site dédié, soit une hausse de 14,0% par rapport à juin 2020. Elles augmentent plus rapidement que le nombre de professionnels de santé inscrits, car un professionnel s'est inscrit en moyenne à 1,56 action de DPC sur le premier semestre 2021 alors qu'il s'était inscrit à 1,52 action en 2020.

Depuis 2020, les professionnels de santé peuvent s'inscrire à des actions sélectionnées en 2019 dans le cadre du dispositif « appels à projets » dont le premier concerne le DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonné en santé. La crise sanitaire en a limité le déploiement ; seules 104 inscriptions 2021 sont comptabilisées fin juin pour ces actions essentiellement déployées en format présentiel.

Depuis mai 2021, les médecins généralistes peuvent s'inscrire à des actions dans le cadre du dispositif « appels d'offres » dont le premier porte sur le repérage et l'évaluation des troubles cognitifs en médecine générale. Au 30 juin 2021, 77 inscriptions de médecins généralistes sont comptabilisées.

Le rapprochement entre la structure de l'offre de DPC et la structure des inscriptions permet de dégager des tendances en termes de choix d'actions par les professionnels de santé :

- L'inscription à des actions mono-professionnelles reste largement privilégiée même si cette tendance diminue par rapport à 2020 : 81,8% contre 85,9% un an plus tôt. La part de l'offre mono-professionnelle augmente légèrement (0,5 point) : passage de 67,8% en juin 2020 à 68,3% en juin 2021.
- La part des inscriptions à des actions de formation continue diminue de 7,3 points par rapport à juin 2020 (82,5% contre 89,8% un an plus tôt) au profit des programmes intégrés, notamment pour les professions qui en disposent (16,9% contre 9,3% un an plus tôt). S'agissant de l'offre, la part des programmes intégrés ne progresse que de 0,7 point : passage de 7,3% en juin 2020 à 8,0% en juin 2021.
- La part des actions non présentielles représente 64,7% des inscriptions, soit une hausse de 5,1 points en un an alors que l'offre est proportionnellement quasiment stable entre juin 2020 et juin 2021 (passage de 14,3% à 14,9%).
- À compter du premier confinement de mars 2020, l'Agence a permis la transformation des sessions présentielles en classes virtuelles. Les organismes et les professionnels se sont emparés de cette modalité de formation qui représente désormais 9,9% des actions publiées au 31 mars 2021, et enregistre 5,2% des inscriptions.

1- DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonné en santé

2- DPC relatif au repérage et à l'évaluation des troubles cognitifs en médecine générale

• • • Synthèse - situation au 30 juin 2021

Les organismes de DPC

2 586

ODPC enregistrés
(+3% sur un an)

Les actions de DPC

14 277

actions publiées sur
le site de l'Agence
(+60,3% sur un an)

14 265

actions publiées
dans le dispositif
"guichet"

11

actions publiées
dans le dispositif
"appels à projets"

1

action publiée
dans le dispositif
"appels d'offres"

Les professionnels de santé

172 570

comptes de
professionnels de santé

108 529

professionnels de santé
engagés* sur des
actions de DPC 2021
(+11,2% sur un an)

169 418

inscriptions engagées*
sur des actions de DPC
2021
(+14% sur un an)

* Professionnels de santé éligibles à la prise en charge de l'Agence



Les organismes de DPC



Les organismes de DPC (ODPC)

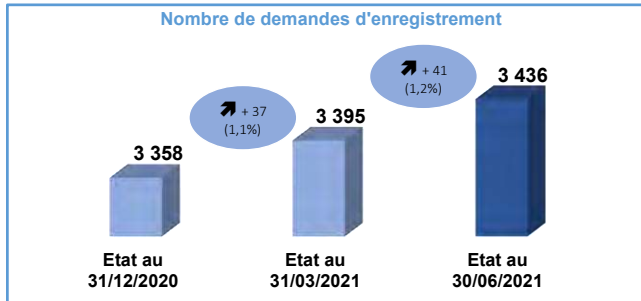
Enregistrement

Un ODPC est un organisme ou structure enregistré auprès de l'Agence nationale du DPC et habilité à proposer des actions ou programmes de DPC au regard des critères qualité définis par la réglementation relative au DPC.

Les demandes d'enregistrement

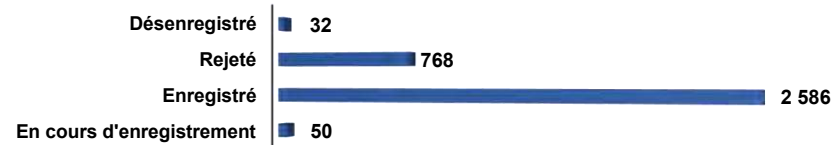


3 436
demandes d'enregistrement soumises à l'Agence (+ 6,0% sur un an)



Écarts constatés entre fin mars 2021 et fin juin 2021
 + 45 ODPC rejetés
 + 13 ODPC enregistrés
 + 1 ODPC désenregistré
 - 18 en cours d'enregistrement

Etat des enregistrements



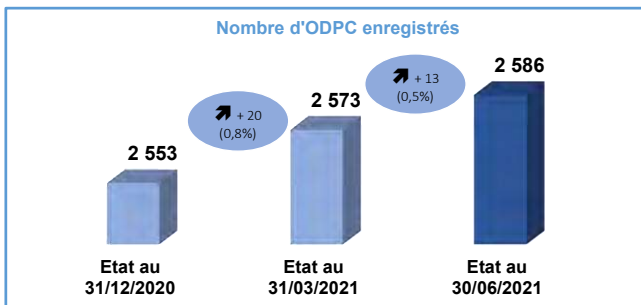
Clé de lecture :

Parmi les 3 436 ODPC ayant soumis une demande d'enregistrement à l'Agence, 2 586 (soit 75,3%) sont enregistrés, 768 (soit 22,4%) sont rejetés, 50 (soit 1,5%) sont en cours d'enregistrement et 32 (soit 0,9%) sont désenregistrés.

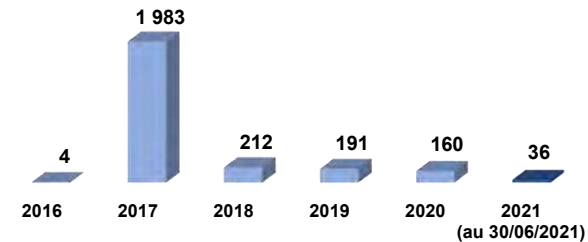
Les ODPC enregistrés



2 586
ODPC enregistrés (+ 3,0% sur un an)



Détail des enregistrements effectués par l'Agence





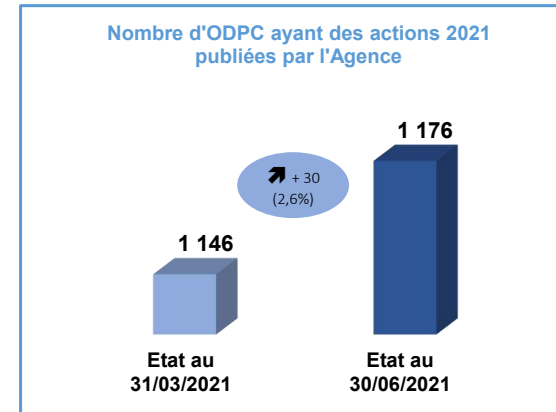
Les organismes de DPC (ODPC)

Publication d'actions

Les ODPC ayant des actions 2021 publiées par l'Agence



1 176
ODPC ont des actions 2021 publiées par l'Agence
(21,0% sur un an)

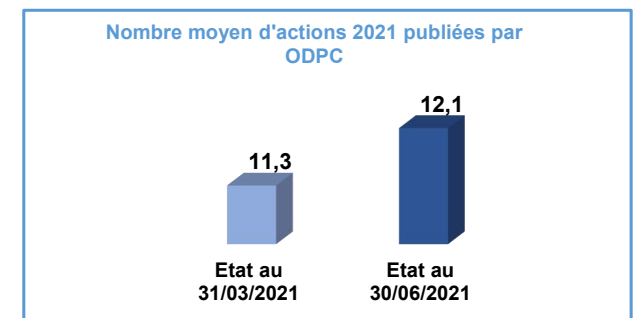


Nombre moyen d'actions publiées par ODPC en 2021

Nombre total d'actions publiées en 2021	Nombre total d'ODPC ayant des actions 2021 publiées	Nombre moyen d'actions publiées par ODPC							
		Moyenne	Minimum	1 ^{er} décile (10%)	1 ^{er} quartile (25%)	Médiane (50%)	3 ^{ème} quartile (75%)	9 ^{ème} décile (90%)	Maximum
14 277	1 176	12,1	1,0	1,0	2,0	5,0	12,0	30,0	368

Clé de lecture :

Au total, 1 176 ODPC différents comptabilisent 14 277 actions publiées par l'Agence, soit 12,1 actions en moyenne par ODPC.
 25% des ODPC (1^{er} quartile) ont moins de 2,0 action(s) publiée(s) par l'Agence.
 25% des ODPC (3^{ème} quartile) ont plus de 12,0 action(s) publiée(s) par l'Agence.





Les actions de DPC

Les actions de DPC

Un ODPC propose des actions de DPC aux professionnels de santé pour maintenir et développer leurs compétences, évaluer leurs pratiques professionnelles et gérer leurs risques. Les thématiques de DPC doivent être centrées sur le soin, avoir un contenu scientifique validé et prendre en compte les priorités de santé publique en s'inscrivant dans les orientations prioritaires publiées par arrêté.

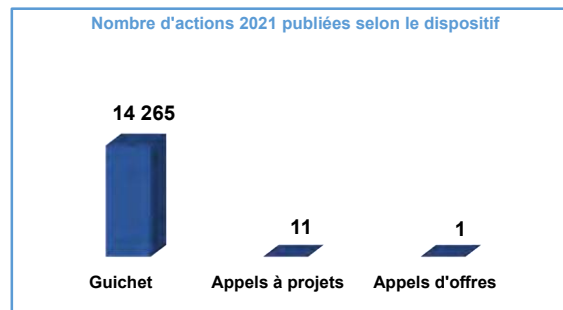
Les actions publiées



Clé de lecture :

Au 30 juin 2021, 14 277 actions sont publiées sur le site de l'Agence dont 3 451 (24,2%) sont des nouvelles actions 2021.

14 277
actions 2021 publiées sur le site de l'Agence
(+ 60,3% sur un an)



Clé de lecture :

Au 30 juin 2021, 14 277 actions sont publiées sur le site de l'Agence dont 14 265 (99,9%) dans le dispositif Guichet.

 **Définition :**

Action publiée : action publiée actuellement sur le site de l'Agence.

Action rejetée ou désactivée : action rejetée à la suite du contrôle qualité de 1^{er} niveau ou désactivée sur le site par les services de l'Agence.

Dispositifs de DPC

L'Agence a mis en place deux dispositifs complémentaires au processus classique de dépôt d'actions « en guichet » par les organismes : des appels à projets et des appels d'offres sur des thématiques inscrites dans les orientations prioritaires nationales de DPC ou visant à répondre à des besoins urgents de santé publique.

Les actions rejetées ou désactivées dans le dispositif Guichet

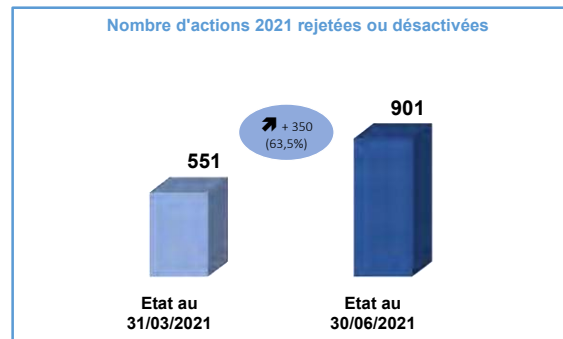
901
actions 2021 rejetées ou désactivées (+ 34,5% sur un an)



Catégorie professionnelle	Nombre total d'actions rejetées ou désactivées	En effectif			
		Rejetées lors du contrôle qualité de 1 ^{er} niveau	Désactivées par les services de l'Agence	Rejetées lors du contrôle qualité de 1 ^{er} niveau	Désactivées par les services de l'Agence
Toutes professions confondues	901	602	299	67%	33%

Clé de lecture :

Parmi les actions rejetées ou désactivées, 602 (soit 67%) ont été rejetées lors du contrôle qualité de 1^{er} niveau et 299 (soit 33%) ont été désactivées par les services de l'Agence.



 **Définition :**

Désactivation par les services de l'Agence :

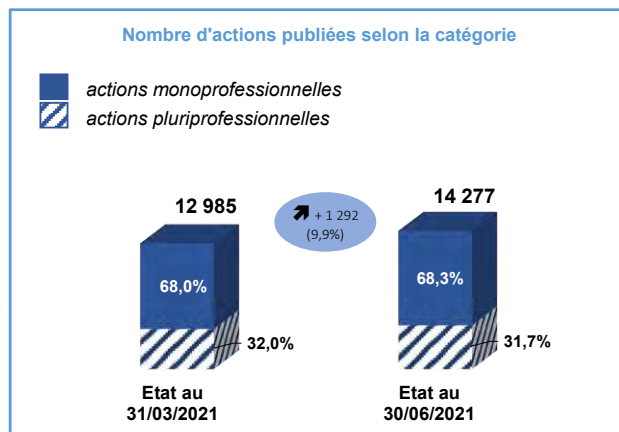
- Désactivation d'une action à la suite d'un avis défavorable par les Commissions Scientifiques Indépendantes (CSI).

- Désactivation d'une action à la suite du retrait de l'enregistrement de l'organisme.



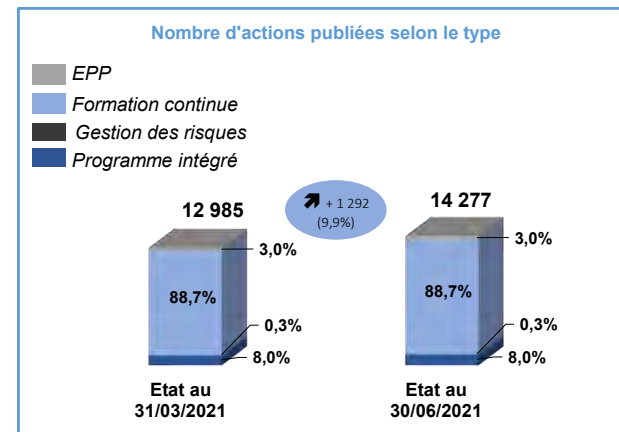
Les actions de DPC

Répartition du nombre d'actions publiées par catégorie



La part des actions monoprofessionnelles augmente de 0,5 point par rapport à juin 2020 (68,3% contre 67,8% un an plus tôt).

Répartition du nombre d'actions publiées par type d'action



La part des programmes intégrés augmente de 0,7 point par rapport à juin 2020 (8,0% contre 7,3% un an plus tôt).

Top 10 des combinaisons de professions sur les actions pluriprofessionnelles publiées pour 2021

Combinaisons de professions	Nombre d'actions	% par rapport au total
Total des actions pluriprofessionnelles	4 528	100%
Aide-soignant + Infirmier	548	12,1%
Infirmier + Médecin	310	6,8%
Pharmacien + Préparateur en pharmacie	293	6,5%
Médecin + Sage-Femme	248	5,5%
Aide-soignant + Infirmier + Médecin	148	3,3%
Masseur-kinésithérapeute + Médecin	86	1,9%
Infirmier + Médecin + Pharmacien	75	1,7%
Infirmier + Masseur-kinésithérapeute + Médecin	69	1,5%
Médecin + Pharmacien	59	1,3%
Biologiste + Technicien de laboratoire médical	52	1,1%

Clé de lecture :

548 (soit 12,1%) actions visent la combinaison « Aide-soignant + Infirmier ».

POUR INFORMATION

Sur les 1 137 programmes intégrés, 1 121 (soit 98,6%) sont des combinaisons « Evaluation des pratiques professionnelles + Formation continue ».

Définition :

Action d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) : action permettant une réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel.

Action de formation continue : action concernant uniquement l'approfondissement et l'apprentissage de connaissances.

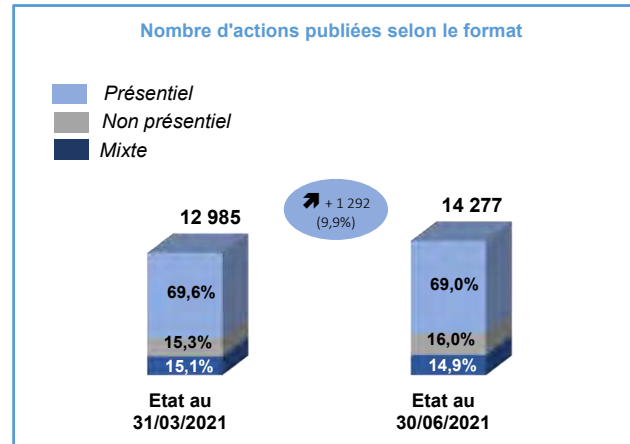
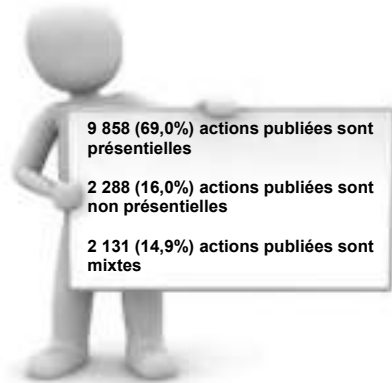
Action de gestion des risques : action consistant uniquement à identifier, évaluer et prévenir les risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation de soins.

Programme intégré : programme de DPC composé d'au moins deux types d'actions de DPC distincts parmi les suivants : formation continue, EPP ou gestion des risques.



Les actions de DPC

Répartition du nombre d'actions publiées par format



La part des actions présentes diminue de 0,9 point par rapport à juin 2020 (69,0% contre 69,9% un an plus tôt).

Définition :

Présentiel : une action de DPC présente est composée d'une ou plusieurs réunions (qui requièrent la présence simultanée des participants).

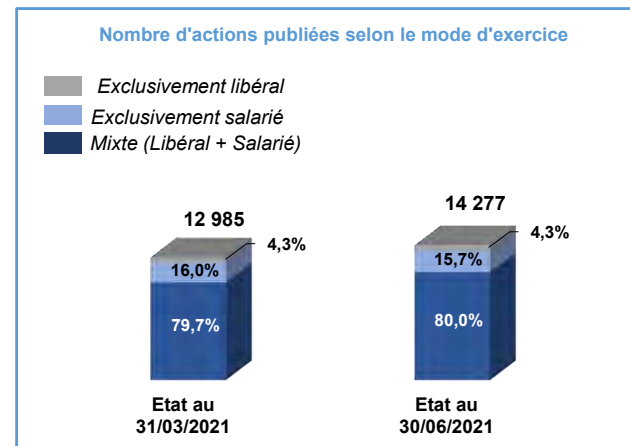
Non présentiel : une action de DPC non présente est composée d'une ou plusieurs séquences (qui ne requièrent pas la présence du participant).

Mixte : une action de DPC mixte est composée d'au minimum une réunion et une séquence.

Une **réunion** est un découpage dans un déroulé pédagogique nécessaire à la réalisation d'un objectif pédagogique spécifique d'une action présente ou mixte. Une réunion peut être organisée en classe virtuelle.

Une **séquence** est un découpage d'une action non présente.

Répartition du nombre d'actions publiées par mode d'exercice



La part des actions visant exclusivement les salariés progresse de 0,3 point par rapport à juin 2020 (15,7% contre 16,0% un an plus tôt).

Définition :

Exclusivement libéral : action visant uniquement les professionnels de santé libéraux.

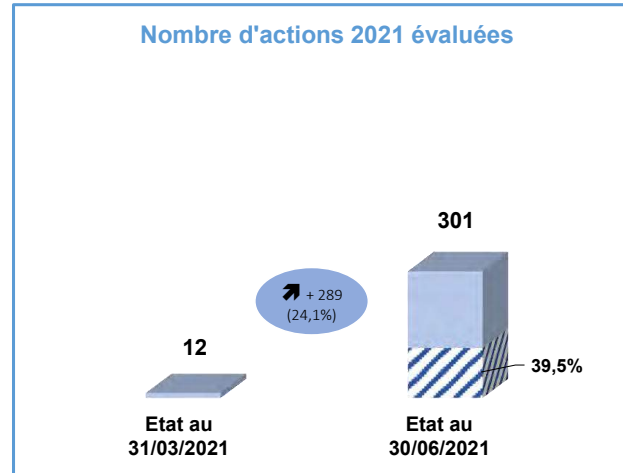
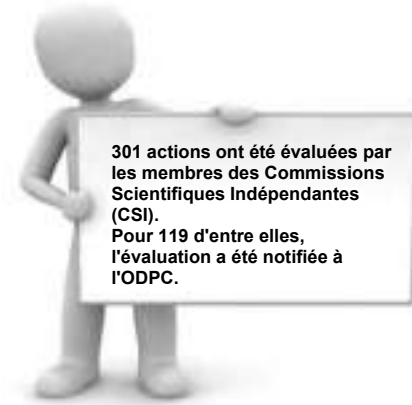
Exclusivement salarié : action visant uniquement les professionnels de santé salariés (y compris les salariés des centres de santé conventionnés).

Mixte : action visant à la fois les professionnels de santé libéraux et les professionnels de santé salariés.



Les actions de DPC

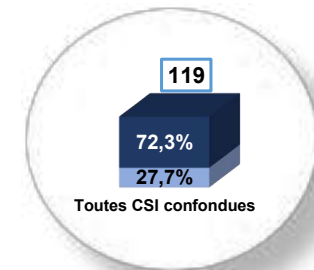
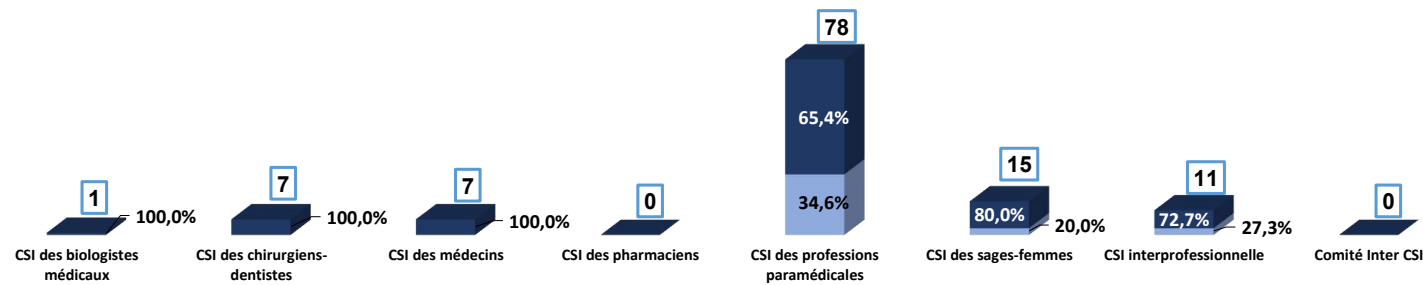
Actions évaluées dans le dispositif Guichet par les Commissions Scientifiques Indépendantes



La part des actions évaluées entre juin 2020 et juin 2021 a diminué de 50,7%. Cette baisse tient au renouvellement des membres des CSI intervenu en début d'année 2021. Les commissions n'ont pu effectivement évaluer des actions qu'à partir de mars 2021.

Actions évaluées dans le dispositif Guichet dont l'avis a été notifié à l'ODPC

- Nombre total d'actions évaluées dont l'avis a été notifié à l'ODPC
- dont actions évaluées favorablement
- dont actions évaluées défavorablement





Les professionnels de santé

Les professionnels de santé (PS)

Création de compte (document de traçabilité)

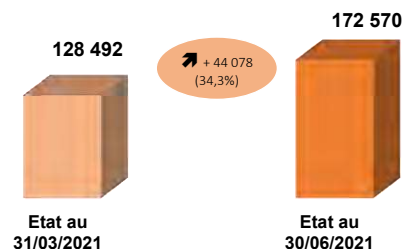
Depuis juillet 2020, tous les professionnels de santé - y compris les professionnels non éligibles au financement de l'Agence - sont appelés à ouvrir un compte sur le nouvel espace « mondpc.fr » afin d'alimenter le document de traçabilité qui permet notamment de tracer leurs activités de DPC et de s'inscrire à des actions de DPC pour bénéficier du financement de l'Agence.

Les comptes des PS

172 570 comptes
dont 152 527 éligibles au financement
de l'Agence



Nombre de comptes en 2021
(tous modes d'exercices confondus)

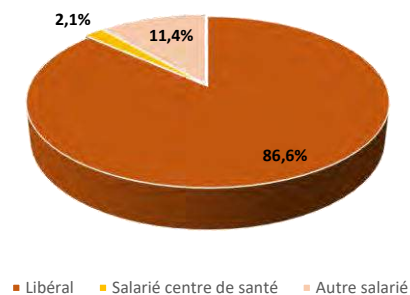


Les comptes des PS par profession

Catégorie professionnelle	Nombre total de comptes au 30/06/2021	dont comptes éligibles au financement de l'agence
Toutes professions confondues	172 570	152 527
Médecin	45 206	41 433
Infirmier	39 594	37 100
Masseur-kinésithérapeute	27 429	26 720
Pharmacien	21 284	11 696
Chirurgien-dentiste	14 612	14 016
Orthophoniste	10 788	10 651
Pédicure-podologue	4 985	4 977
Sage-Femme	3 516	3 132
Biologiste	2 337	1 834
Orthoptiste	1 032	968
Opticien-lunetier	457	0
Préparateur en pharmacie	302	0
Ergothérapeute	271	0
Aide-soignant	208	0
Psychomotricien	142	0
Diététicien	97	0
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	68	0
Technicien de laboratoire médical	54	0
Assistant dentaire	51	0
Physicien Médical	39	0
Podo-orthésiste	38	0
Audioprothésiste	27	0
Orthopédiste-orthésiste	21	0
Orthoprothésiste	7	0
Auxiliaire de puériculture	5	0

Les comptes des PS par mode d'exercice

Répartition par mode d'exercice



Clé de lecture :

Au 30 juin 2021, 86,6% des 172 570 comptes sont des comptes libéraux toutes professions de santé confondues.

Clé de lecture :

Au 30 juin 2021, sur les 172 570 comptes, 45 206 concernent des médecins.

Les professionnels de santé (PS)

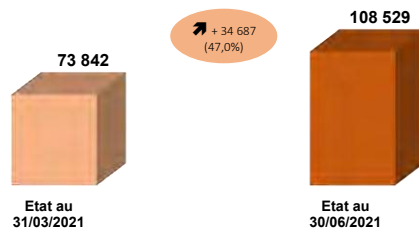
Professionnels de santé engagés

Professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC engagés dans au moins une action au titre du DPC 2021.

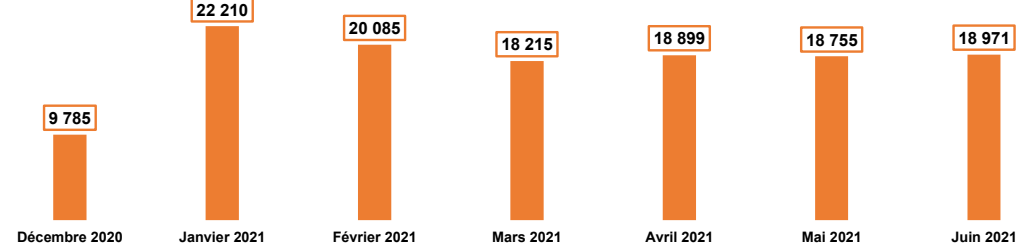
PS engagés au titre du DPC 2021

108 529
PS engagés sur des actions de DPC 2021
(+ 11,2% sur un an)

Nombre de PS engagés



PS engagés selon le mois d'inscription



Clé de lecture :

Au mois de juin, 18 971 professionnels de santé se sont engagés sur une ou plusieurs actions de DPC.

À noter :

Le nombre total de PS engagés (108 529) n'est pas égal à la somme des nombres de PS engagés par mois car un même PS peut effectuer plusieurs inscriptions sur des mois différents.

Répartition des PS engagés sur le DPC 2021 par catégorie professionnelle

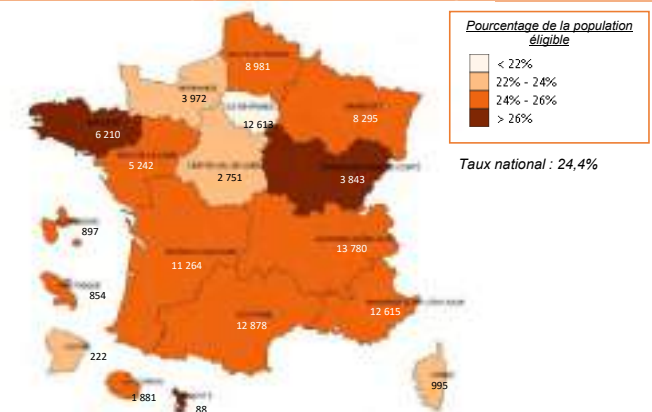
Catégorie professionnelle	Données au 31/03/2021	Données au 30/06/2021	Evolution entre le 31/03/2021 et le 30/06/2021
Toutes professions confondues	73 842	108 529	47,0%
Biologiste	639	1 136	77,8%
Chirurgien-dentiste	3 260	6 401	96,3%
Médecin	21 837	32 075	46,9%
Pharmacien	2 506	4 368	74,3%
Sage-femme	1 134	1 947	71,7%
Paramédicaux	44 466	62 602	40,8%
Infirmier	27 531	36 853	33,9%
Masseur-kinésithérapeute	10 748	16 249	51,2%
Orthophoniste	3 092	5 080	64,3%
Orthoptiste	356	554	55,6%
Pédicure-podologue	2 739	3 866	41,1%

Clé de lecture :

Sur les 108 529 PS engagés sur le DPC 2021 au 30 juin 2021, 1 136 sont des biologistes. Ces 108 529 PS représentent 24,4% de la population éligible au financement de l'Agence.

Population éligible au financement de l'Agence au 01/01/2020 (Source DREES)	Pourcentage de PS engagés au 30/06/2021 par rapport à la population éligible
443 965	24,4%
4 437	25,6%
37 077	17,3%
127 382	25,2%
26 275	16,6%
7 637	25,5%
241 157	26,0%
131 575	28,0%
70 738	23,0%
21 820	23,3%
3 242	17,1%
13 782	28,1%

Répartition des PS engagés sur le DPC 2021 par région d'exercice*



Clé de lecture :

Au 30 juin 2021, 6 210 des PS engagés dans au moins une action de DPC 2021 exercent en Bretagne, soit 28,3% de la population éligible exerçant en Bretagne.

À noter :

* Le lieu d'exercice n'est pas renseigné correctement pour 1 148 PS.

Les professionnels de santé (PS)

Professionnels de santé engagés

Nombre de PS engagés - Comparaison avec 2020

Catégorie professionnelle	2020 (au 30/06)	2021 (au 30/06)	Evolution entre les deux années
Toutes professions confondues	97 596	108 529	11,2%
Biologiste	1 246	1 136	-8,8%
Chirurgien-dentiste	3 897	6 401	64,3%
Médecin	30 970	32 075	3,6%
Pharmacien	3 948	4 368	10,6%
Sage-femme	1 331	1 947	46,3%
Paramédicaux	56 204	62 602	11,4%
<i>Infirmier</i>	<i>33 523</i>	<i>36 853</i>	<i>9,9%</i>
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	<i>16 092</i>	<i>16 249</i>	<i>1,0%</i>
<i>Orthophoniste</i>	<i>4 021</i>	<i>5 080</i>	<i>26,3%</i>
<i>Orthoptiste</i>	<i>631</i>	<i>554</i>	<i>-12,2%</i>
<i>Pédicure-podologue</i>	<i>1 937</i>	<i>3 866</i>	<i>99,6%</i>

Clé de lecture :

Au 30 juin 2021, 108 529 PS se sont inscrits à au moins une action de DPC 2021, soit une hausse de 11,2% sur un an.

Cette augmentation de 11,2% provient principalement de la dynamique d'inscription des infirmiers qui explique 3,4 points de la hausse, des chirurgiens-dentistes (2,6 points), des pédicures-podologues (2,0 points), des médecins (1,1 point) et des orthophonistes (1,1 point).

PS engagés sur la période triennale (2020-2022)

Catégorie professionnelle	Nombre de PS engagés sur la période triennale au 30/06/2021	Part de la population éligible
Toutes professions confondues	187 880	42,3%
Biologiste	1 851	41,7%
Chirurgien-dentiste	10 993	29,6%
Médecin	50 981	40,0%
Pharmacien	9 874	37,6%
Sage-femme	3 211	42,0%
Paramédicaux	110 970	46,0%
<i>Infirmier</i>	<i>62 375</i>	<i>47,4%</i>
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	<i>32 630</i>	<i>46,1%</i>
<i>Orthophoniste</i>	<i>9 072</i>	<i>41,6%</i>
<i>Orthoptiste</i>	<i>1 051</i>	<i>32,4%</i>
<i>Pédicure-podologue</i>	<i>5 842</i>	<i>42,4%</i>

Clés de lecture :

Sur les 187 880 PS engagés sur la période triennale 2020-2022, 1 851 sont des biologistes. Au 30 juin 2021, 41,7% des biologistes éligibles au financement de l'Agence se sont engagés dans au moins une action de DPC sur la période 2020-2022.

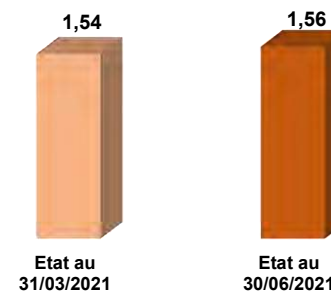
Nombre moyen d'inscriptions par PS

Catégorie professionnelle	Nombre total d'inscriptions 2021	Nombre moyen d'inscriptions par PS
Toutes professions confondues	169 418	1,56
Biologiste	1 274	1,12
Chirurgien-dentiste	9 317	1,46
Médecin	61 185	1,91
Pharmacien	5 507	1,26
Sage-femme	2 376	1,22
Paramédicaux	89 759	1,43
<i>Infirmier</i>	<i>56 172</i>	<i>1,52</i>
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	<i>20 840</i>	<i>1,28</i>
<i>Orthophoniste</i>	<i>5 237</i>	<i>1,03</i>
<i>Orthoptiste</i>	<i>561</i>	<i>1,01</i>
<i>Pédicure-podologue</i>	<i>6 949</i>	<i>1,80</i>

Clé de lecture :

Toutes professions confondues, depuis le début de l'année 2021, on dénombre en moyenne 1,56 inscription par PS engagé (1,52 en 2020).

Nombre moyen d'inscriptions par PS



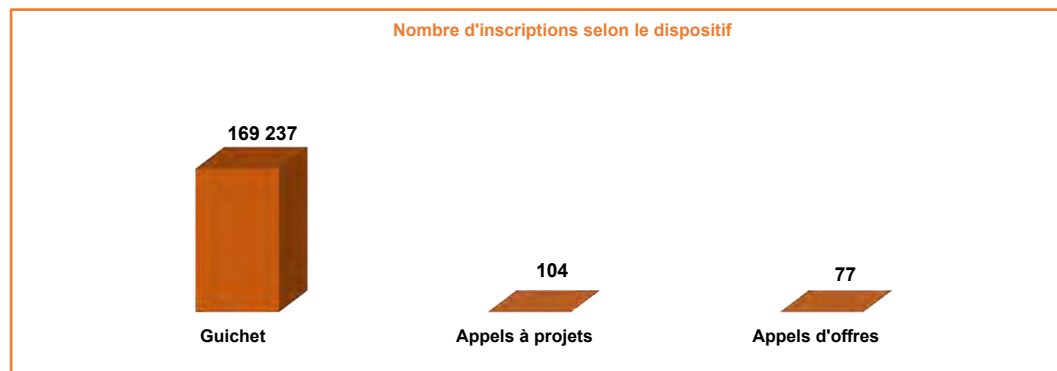
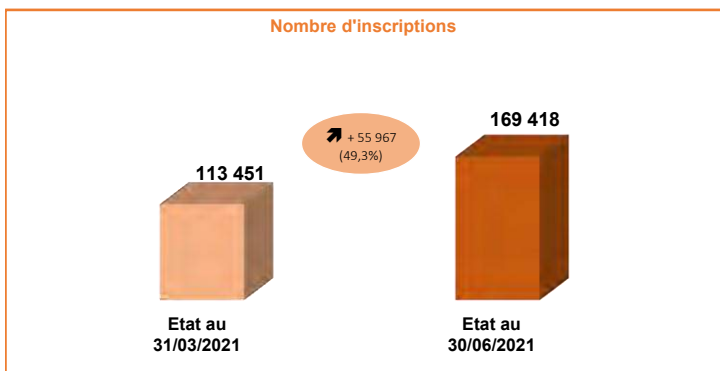
Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Les inscriptions concernent les actions de DPC suivies par les professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC.
Un même professionnel de santé peut suivre plusieurs actions.

Inscriptions engagées au titre du DPC 2021

169 418
inscriptions engagées sur des actions de DPC 2021 (+ 14,0% sur un an)



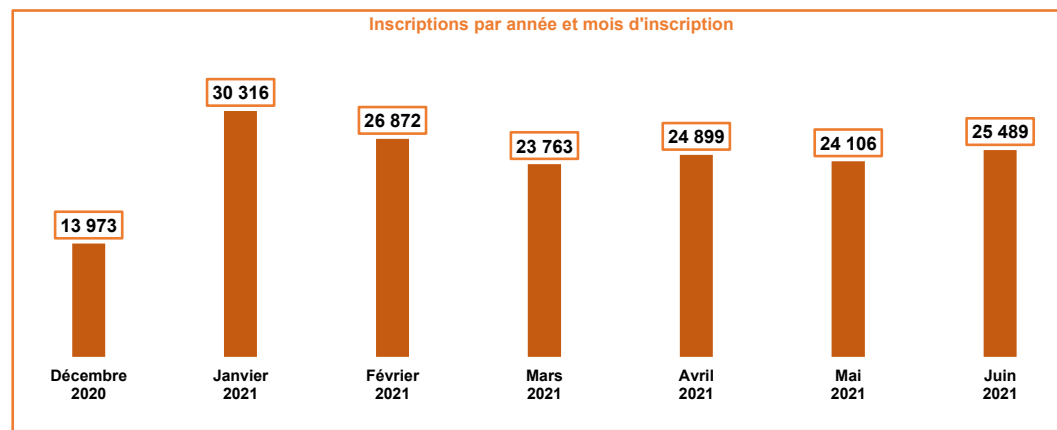
Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	Données au 31/03/2021	Données au 30/06/2021	Evolution entre le 31/03/2021 et le 30/06/2021
Toutes professions confondues	113 451	169 418	49,3%
Biologiste	727	1 274	75,2%
Chirurgien-dentiste	4 900	9 317	90,1%
Médecin	40 520	61 185	51,0%
Pharmacien	3 112	5 507	77,0%
Sage-femme	1 292	2 376	83,9%
Paramédicaux	62 900	89 759	42,7%
<i>Infirmier</i>	41 381	56 172	35,7%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	13 551	20 840	53,8%
<i>Orthophoniste</i>	3 156	5 237	65,9%
<i>Orthoptiste</i>	360	561	55,8%
<i>Pédicure-podologue</i>	4 452	6 949	56,1%

Clé de lecture :

Sur les 169 418 inscriptions engagées au 30 juin 2021 sur des actions de DPC 2021, 1 274 concernent des biologistes.

Répartition des inscriptions par mois d'inscription



Clé de lecture :

Sur les 169 418 inscriptions au titre du DPC 2021 enregistrées sur le site dédié, 25 489 (soit 15,0%) ont été effectuées en juin.

Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Inscriptions - Comparaison avec 2020

Catégorie professionnelle	2020 (au 30/06)	2021 (au 30/06)	Evolution entre les deux années
Toutes professions confondues	148 557	169 418	14,0%
Biologiste	1 408	1 274	-9,5%
Chirurgien-dentiste	5 153	9 317	80,8%
Médecin	58 029	61 185	5,4%
Pharmacien	4 653	5 507	18,4%
Sage-femme	1 640	2 376	44,9%
Paramédicaux	77 674	89 759	15,6%
Infirmier	49 077	56 172	14,5%
Masseur-kinésithérapeute	21 107	20 840	-1,3%
Orthophoniste	4 074	5 237	28,5%
Orthoptiste	640	561	-12,3%
Pédicure-podologue	2 776	6 949	150,3%

Clé de lecture :

Au 30 juin 2021, le nombre d'inscriptions est en hausse de 14,0% sur un an.

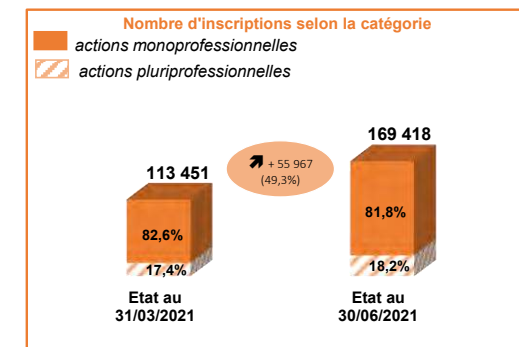
Cette hausse globale des inscriptions tient à la faiblesse du nombre d'inscriptions constatée au premier semestre 2020 liée à la suppression de nombreuses sessions présentielle suite à l'instauration du premier confinement.

La hausse des inscriptions est particulièrement importante pour certaines professions telles que les pédicures-podologues, les chirurgiens-dentistes et les sages-femmes.

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par catégorie d'action

Catégorie professionnelle	Total	En effectif		En pourcentage	
		Monoprofessionnelle	Pluriprofessionnelle	Monoprofessionnelle	Pluriprofessionnelle
Toutes professions confondues	169 418	138 663	30 755	81,8%	18,2%
Biologiste	1 274	153	1 121	12,0%	88,0%
Chirurgien-dentiste	9 317	8 259	1 058	88,6%	11,4%
Médecin	61 185	52 156	9 029	85,2%	14,8%
Pharmacien	5 507	2 276	3 231	41,3%	58,7%
Sage-femme	2 376	1 010	1 366	42,5%	57,5%
Paramédicaux	89 759	74 809	14 950	83,3%	16,7%
Infirmier	56 172	45 901	10 271	81,7%	18,3%
Masseur-kinésithérapeute	20 840	18 704	2 136	89,8%	10,2%
Orthophoniste	5 237	5 006	231	95,6%	4,4%
Orthoptiste	561	498	63	88,8%	11,2%
Pédicure-podologue	6 949	4 700	2 249	67,6%	32,4%

La part des inscriptions sur des actions monoprofessionnelles diminue de 4,1 points par rapport à juin 2020 (81,8% contre 85,9% un an plus tôt).



Clés de lecture :

Sur les 169 418 inscriptions constatées au 30 juin 2021, 81,8% d'entre elles concernent des actions visant une seule profession.

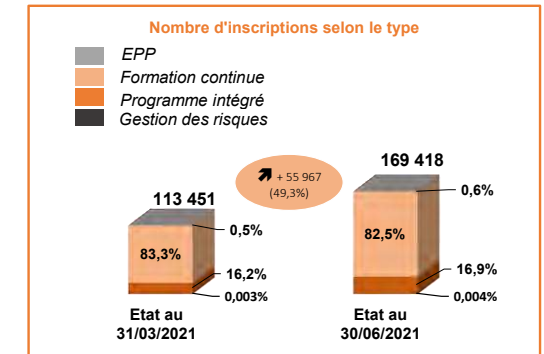
Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par type d'action

Catégorie professionnelle	Total	En effectif				En pourcentage			
		EPP	Formation continue	Gestion des risques	Prog. Intégré	EPP	Formation continue	Gestion des risques	Prog. Intégré
Toutes professions confondues	169 418	964	139 839	7	28 608	0,6%	82,5%	0,00%	16,9%
Biologiste	1 274	0	1 241	0	33	0,0%	97,4%	0,00%	2,6%
Chirurgien-dentiste	9 317	13	8 370	0	934	0,1%	89,8%	0,00%	10,0%
Médecin	61 185	742	47 778	6	12 659	1,2%	78,1%	0,01%	20,7%
Pharmacien	5 507	5	3 379	0	2 123	0,1%	61,4%	0,00%	38,6%
Sage-femme	2 376	1	2 347	0	28	0,0%	98,8%	0,00%	1,2%
Paramédicaux	89 759	203	76 724	1	12 831	0,2%	85,5%	0,00%	14,3%
Infirmier	56 172	16	44 311	1	11 844	0,0%	78,9%	0,00%	21,1%
Masseur-kinésithérapeute	20 840	5	20 506	0	329	0,0%	98,4%	0,00%	1,6%
Orthophoniste	5 237	182	5 055	0	0	3,5%	96,5%	0,00%	0,0%
Orthoptiste	561	0	561	0	0	0,0%	100,0%	0,00%	0,0%
Pédicure-Podologue	6 949	0	6 291	0	658	0,0%	90,5%	0,00%	9,5%

La part des inscriptions sur des actions de formation continue diminue de 7,3 points par rapport à juin 2020 (82,5% contre 89,8% un an plus tôt) au profit des programmes intégrés (16,9% contre 9,3% un an plus tôt).



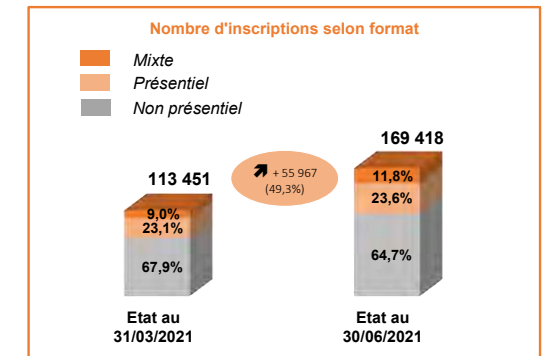
Clé de lecture :

Sur les 169 418 inscriptions constatées au 30 juin 2021, 82,5% concernent des actions de formation continue.

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par format

Catégorie professionnelle	Total	En effectif			En pourcentage		
		Non présentiel	Présentiel	Mixte	Non présentiel	Présentiel	Mixte
Toutes professions confondues	169 418	109 576	39 935	19 907	64,7%	23,6%	11,8%
Biologiste	1 274	1 124	126	24	88,2%	9,9%	1,9%
Chirurgien-dentiste	9 317	6 210	3 012	95	66,7%	32,3%	1,0%
Médecin	61 185	34 950	10 630	15 605	57,1%	17,4%	25,5%
Pharmacien	5 507	4 094	1 219	194	74,3%	22,1%	3,5%
Sage-femme	2 376	658	1 409	309	27,7%	59,3%	13,0%
Paramédicaux	89 759	62 540	23 539	3 680	69,7%	26,2%	4,1%
Infirmier	56 172	45 004	8 433	2 735	80,1%	15,0%	4,9%
Masseur-kinésithérapeute	20 840	11 876	8 289	675	57,0%	39,8%	3,2%
Orthophoniste	5 237	482	4 549	206	9,2%	86,9%	3,9%
Orthoptiste	561	12	543	6	2,1%	96,8%	1,1%
Pédicure-podologue	6 949	5 166	1 725	58	74,3%	24,8%	0,8%

Les actions non présentielles représentent 64,7% des inscriptions. Leur part atteignait 59,6% en juin 2020. Elle reste marginale pour les orthophonistes (9,2%) et les orthoptistes (2,1%).



Clé de lecture :

Sur les 169 418 inscriptions constatées au 30 juin 2021, 64,7% concernent des actions non présentielles.



Agence nationale du DPC

93 avenue de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex

••• www.agencedpc.fr